

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Etaient présents : FRANCKE Stéphane, Maire ; PICOTIN Gaëtan, BOUCKENOOGHE Céline, GERVOIS Nicolas, BEUN Régis adjoints ; BONNET Dominique, TROLET Cédric, GOCYK Béatrice, CICHY Claire, DEVEY Elodie, DEQUIDT Pascal, LOONES Sylvie, VANOOSTEN Laurence, HAVET Pierre-André, POILLON Jean-Claude, PRUVOST Sonia, VANHERSEL Valérie, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés : ACTHREGALLE Caroline pouvoir à CICHY Claire, CLERCQ Virginie pouvoir à TROLET Cédric

Secrétaire de séance : DEQUIDT Pascal

### ORDRE DU JOUR

#### POINTS FINANCIERS

##### 1/ Décision modificative au budget

Plusieurs écritures ont été proposées pour régularisation, à la demande du service de gestion comptable. D'autres concernaient des virements de compte à compte et enfin quelques virements de crédits étaient nécessaires pour régler des factures de clôture d'exercice.

Vote pour à l'unanimité

##### 2/ Tarifs 2023

Le tableau joint présente les propositions de révision de tarifs concernant l'accueil périscolaire, la restauration collective ainsi que l'accueil collectif de mineurs.

Proposition de tarifs Accueil Périscolaire 2023

Quotient familial	2022			2023 + 6%		
	Tarif / 30 min Famille utilisatrice régulière = + 4 vacations/mois/enfant	Tarif / 30 min Famille utilisatrice occasionnelle = - 5 vacations/mois/enfant	Tarif petit déjeuner ou goûter +1,5%	Tarif / 30 min Famille utilisatrice régulière = + 4 vacations/mois/enfant	Tarif / 30 min Famille utilisatrice occasionnelle = - 5 vacations/mois/enfant	Tarif petit déjeuner ou goûter +6%
QF ≤ 400€	0,41 €	0,72 €	0,78 €	0,43 €	0,76 €	0,83 €
400€ < QF ≤ 600€	0,51 €	0,81 €	0,78 €	0,54 €	0,86 €	0,83 €
600€ < QF ≤ 800€	0,61 €	0,91 €	0,78 €	0,65 €	0,96 €	0,83 €
800€ < QF ≤ 1000€	0,69 €	1,00 €	0,78 €	0,73 €	1,06 €	0,83 €
1000€ < QF < 1300€	0,75 €	1,05 €	0,78 €	0,80 €	1,11 €	0,83 €
QF ≥ 1300€	0,79 €	1,10 €	0,78 €	0,84 €	1,17 €	0,83 €

Proposition de tarifs cantine 2023

	2022 = 2021*1,5%	2023= 2022+4,8%
Tarif enfant	2,86	3
Tarif adulte	7,17	7,52
Tarif enfant avec PAI	0,20	0,20

## Proposition de tarifs Acm 2023 = 2022

Quotient familial	2022			2023=2022		
Quotient familial	Herzeeloise Famille utilisatrice régulière = + 4 vacations/mois/enfan ↑	NON HERZEELOISE	Tarif petit déjeuner ou goûter	Herzeeloise Famille utilisatrice régulière = + 4 vacations/mois/enfan ↑	NON HERZEELOISE	Tarif petit déjeuner ou goûter
QF ≤ 400€	24,40 €	36,60 €	0,78 €	24,40 €	36,60 €	0,83 €
400€ < QF ≤ 600€	35,00 €	52,40 €	0,78 €	35,00 €	52,40 €	0,83 €
600€ < QF ≤ 800€	44,60 €	66,90 €	0,78 €	44,60 €	66,90 €	0,83 €
800€ < QF ≤ 1000€	55,20 €	82,80 €	0,78 €	55,20 €	82,80 €	0,83 €
1000 < QF < 1300	62,60 €	93,80 €	0,78 €	62,60 €	93,80 €	0,83 €
QF ≥ 1300€	69,90 €	104,90 €	0,78 €	69,90 €	104,90 €	0,83 €

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs ACM (accueil collectif des mineurs), d'augmenter les tarifs accueil périscolaire, ainsi que ceux de la cantine (+4.8% pour une inflation supérieure à 6%)

Résultat du vote : 3 abstentions, 4 contre, 12 pour

S'agissant des autres prestations mises à disposition des usagers, il est proposé d'appliquer une revalorisation de 3 % sur la majeure partie d'entre eux.

Service	Tarif 2022		Tarif 2023	
Droit de place commerce ambulat		88.83 €		89.00 €
Redevance occupation domaine public	au m <sup>2</sup> /mois	0.90 €	au m <sup>2</sup> /mois	0.90 €
Concession cimetière		310.00 €		319.30 €
Emplacement cave urne		104.55 €		107.68 €
Emplacement columbarium	15 ans	400.00 €	15 ans	412.00 €
	20 ans	550.00 €	20 ans	566.50 €
	30 ans	700.00 €	30 ans	721.00 €
	40 ans	850.00 €	40 ans	875.50 €
	50 ans	1 000.00 €	50 ans	1 030.00 €
Photocopies	Noir	0.25 €	Noir	0.25 €
	Couleur	0.50 €	Couleur	0.50 €

Vote pour à l'unanimité

### 3/ Reconduction de la convention avec l'AIPI – Brigade verte – Année 2023

La reconduction de convention entre la commune et l'AIPI – brigade verte -a été présentée par M. Régis BEUN. Une planification de 62 jours a été sollicitée ; la tarification horaire est portée à 275.00 €, soit 10 % par rapport au tarif antérieur qui n'avait pas subi de revalorisation depuis plusieurs années.

Vote pour à l'unanimité

### 4/ Présentation du contrat d'objectifs – Niveau 1 – avec la MDN (Médiathèque Départementale du Nord)

Le département du Nord affirme une politique volontariste en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales. Sur la base d'états des lieux actualisés, il accompagnera les communes de son territoire à évoluer progressivement et à proposer un service public culturel de proximité, des services plus adaptés répondant aux besoins de la population (lutte contre les exclusions, illettrisme, etc.). Cela se concrétisera par une aide aux bibliothèques à être des espaces de citoyenneté et d'échanges, garantir l'égal accès du citoyen aux bibliothèques, développer et conforter le maillage pour que chaque Nordiste ait accès à la culture, s'adapter aux réalités territoriales, encourager le travail intercommunal

entre les bibliothèques et développer des stratégies de coopération entre les acteurs sociaux, éducatifs et culturels.

Ces projections font l'objet d'un contrat d'objectifs qui remplace la convention existante. Le département a établi une grille reprenant la situation actuelle de chaque bibliothèque et fixera des objectifs à atteindre dans les 3 ans. M. le Maire a travaillé sur ce dossier avec un représentant de la MDN et M. le Président de Livres Evasion. L'engagement de la commune est fixé à 1.50 €/habitant pour l'acquisition de documents et de 1.00 €/habitant pour la programmation culturelle, ces montants étant un minimum.

Vote pour à l'unanimité

#### 5/ Création d'un marché mensuel

Au vu du succès des opérations estivales en matière de marché, suivies d'une expérience similaire lors de la JNCP, la commission développement économique travaille sur une pérennisation de ces rendez-vous sous forme mensuelle dès le début de l'année 2023. La notion de création de marché régulier relève de la compétence du conseil municipal. Parallèlement, il y a lieu de consulter les organisations professionnelles concernées qui devront également émettre un avis.

Mme BOUCKENOOGHE a présenté le projet et le conseil vote pour à l'unanimité

#### 6/ CCHF – Subvention 2023 à association(s)

Monsieur le Maire a rappelé que chaque année une subvention peut être sollicitée auprès de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre par une ou deux association(s) sportive(s) ou culturelle(s) à raison d'un montant global de 800 € par an par commune. Les demandes sont examinées par le comité d'attribution des subventions de la CCHF conformément à son règlement budgétaire et financier. Le(s) dossier(s) doit(vent) être déposé(s) à la CCHF pour le 31 janvier 2023.

Il a été proposé de répartir cette somme à 2 associations récemment créées : jeux et traditions et Cox arts

Résultats des votes :

Pour jeux et traditions : 1 abstention et 18 pour

Pour Cox arts : 2 abstentions, 3 contre 14 pour

#### 7/ Marché de travaux – Toiture église Notre-Dame de l'Assomption

La commission d'appel d'offres a procédé le 15 octobre à la consultation des plis remis par les entreprises ayant souhaité faire une offre dans le cadre des travaux de toiture de l'église (nef centrale et clocher). Ce 29 novembre, la commission a été de nouveau réunie pour entendre la restitution de l'analyse faite de ces offres par l'architecte missionnée, Mme T'KINT. Quatre lots figurent dans le marché de travaux :

- 1/ maçonnerie – pierre de taille
- 2/ charpente – menuiserie – traitement
- 3/ couverture
- 4/ protection et vitrerie

Les entreprises les mieux disantes suivant les critères de l'appel d'offre :

- |                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| 1/ Chevalier Nord :    | 363 352.24 € HT       |
| 2/ Battais charpente : | 272 282.96 € HT       |
| 3/ E.C.R. :            | 259 564.58 € HT       |
| 4/ SBL :               | <u>28 692.00 € HT</u> |

923 891.78 € HT, l'estimatif de l'architecte s'élevant à 951 939.65 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions et autorise M. le Maire à procéder aux notifications de marché en faveur des entreprises.

### **POINTS ADMINISTRATIFS**

#### *8/ Commissions communales – Intégration de M. HAVET Pierre-André, conseiller municipal*

Suite à la démission de ses fonctions de conseiller municipal de M. Fabien DUPON, M. Pierre-André HAVET intègre le conseil municipal et a fait part de ses souhaits en matière de participation aux commissions finances et voirie/bâtiments.

Vote pour à l'unanimité

#### *9/ SIDEN-SIAN – Avis sur l'adhésion de collectivités (cf. liens transmis par mail du 23.11.2022)*

Le conseil municipal a été destinataire du rapport d'activité 2021 du SIDEN-SIAN.

Aucune remarque n'est formulée.

#### *10/ Evolution du réseau « Villages patrimoine »*

Mme BOUCKENOOGHE fait un point sur l'évolution de ce dossier et sollicite une décision quant à l'avenir du réseau.

Il est proposé de quitter le réseau village patrimoine, est de se rapprocher de la CCHF, de la CCFI et de la Belgique.

Vote pour à l'unanimité

#### *11/ Loi de transformation de la fonction publique – Validation de la durée du temps de travail*

Monsieur le Maire a rappelé la délibération figurant à l'ordre du jour de la séance du 6 décembre 2021 portant l'intégration de la journée de solidarité dans les 1 607 heures de travail annuelles fixées par la loi de transformation de la fonction publique. S'agissant d'une situation existante, le service juridique consulté nous avait conseillé sur la rédaction de ladite délibération. Le contrôle de légalité de la Sous-Préfecture a, pour sa part, estimé que ce dossier devait passer en comité technique du centre de gestion de la fonction publique et que les éléments fournis à l'appui de la délibération de 2021 ne permettaient pas de juger la légalité de la décision. Le dossier a donc été réétudié dans sa présentation avec indication de la journée de solidarité et l'organisation des horaires de travail par service.

Le comité technique paritaire ayant émis son avis le 14 octobre dernier, il y a lieu de présenter une nouvelle délibération au contrôle de légalité.

Vote pour à l'unanimité

### **POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS**

- Point sur éclairage public

La commune d'Herzeele dispose 2 types d'éclairage, du sodium et du led à gradation.

Cette technologie led permet d'optimiser les consommations électriques (éclairage passant de 100% à 20% d'intensité lumineuse au cours de la nuit), avec une non-compatibilité de coupures nocturnes pour des raisons technologiques.

La rénovation de l'éclairage énergivore (sodium) par du led à gradation sera envisager pour la rue de Wormhout et le lotissement St Crépin. (gain estimé de 70 à 80%).

Le conseil valide à l'unanimité ces choix.